

Formation de formateurs

DEVENIR FORMATEUR EN SAUVETAGE SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)



Publics

Personnels des entreprises et des organismes de formation.

Pré-requis

Le candidat doit posséder le certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

Objectifs

- Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail.

Contenu

- La première semaine est consacrée au développement des compétences en matière de pédagogie appliquée à la prévention.

- La seconde semaine est réservée à l'appropriation du document de référence et de la pédagogie spécifique au sauvetage secourisme du travail (conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à la formation SST et à leur évaluation).

Méthodes pédagogiques

- Exposés-débats.
- Travaux en sous-groupes.
- Simulation de situations pédagogiques.

Durée

8 jours modulables soit 56 heures

Validation

Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la seconde semaine de formation. S'il est favorable, il entraîne la délivrance du certificat de « formateur SST » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html